

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER  
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN  
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE  
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY  
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

**2022 47      Acquisition de terrain à Kerlého pour sécurisation routière**

*Rapporteur :* C. Guéguen

Il s'agit de l'achat d'un terrain pour la réalisation du projet de modification de l'intersection de la route de Kerlého avec la RD 765, et de la sécurisation de la traversée piétonne et de l'arrêt de bus.

La nouvelle implantation présente une meilleure visibilité pour les automobilistes et un espace sécurisé avec îlot pour les piétons.

Le projet nécessite l'acquisition de 570 m<sup>2</sup> env. dans la parcelle ZW 205. Le tout est classé en zone Na au PLU.

Le Département réalisera les enrobés sur la RD 765, Lorient Agglomération, les arrêts de bus, et la commune prendra le reste à sa charge (coût estimé : 57 000 €, hors achat du terrain).

Le propriétaire du terrain a donné son accord pour une cession de 570 m<sup>2</sup> env. (parcelle ZW 205) pour un montant forfaitaire de 5 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette acquisition et la signature des actes et documents nécessaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 12 avril 2022 ;

**AUTORISE** l'acquisition de 570 m<sup>2</sup> env. dans la parcelle cadastrée ZW 205, appartenant à M. Jean-Yves OLIVIER pour la somme de 5 000 € nette à la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 25 Mai 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

